



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
30 janvier 2026

Le Maire :
M. Marcello ROTOL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ Séance ordinaire 28 janvier 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. ACCORD SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES FORÊTS DU HARTMANNSWILLERKOPF – VIEIL ARMAND EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE.

APPROUVÉ

POINT 4. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE.

APPROUVÉ

POINT 5. MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MJC.

APPROUVÉ

POINT 6. ACQUISITION DE TERRAINS - ALIGNEMENT DE RUES.

APPROUVÉ

POINT 7. ACQUISITION DE TERRAINS – RUE DU BUHLFELD.

APPROUVÉ

**POINT 8. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI ET
RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF
(CEE).**

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h05.

**L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.
Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.**

Soultz, le 29 janvier 2026

Le Maire
Marcello ROTOL

